

# HAÏTI - Le ministre de facto de l'Éducation Nesmy Manigat et l'aménagement du créole à l'École : entre surdité, mal-voyance et déni de réalité

Robert Berrouët-Oriol

mercredi 6 avril 2022, mis en ligne par [colaborador@s\\_extern@s](mailto:colaborador@s_extern@s)

Montréal, le 2 décembre 2021.

Au défilé des drames quotidiens qui endeuillent aujourd'hui la société haïtienne (insécurité généralisée, enlèvements contre rançon, impunité, etc.), l'installation surréaliste d'un « nouveau » gouvernement par le premier Ministre de facto Ariel Henry, le 24 novembre 2021, a vu le retour de Nesmy Manigat à la direction du ministère de l'Éducation nationale. Auparavant, de 2014 à 2016, Nesmy Manigat avait occupé le même poste dans le gouvernement des « bandits légaux » de Michel Martelly (2011-2016), président-clown misogyne qui proclame ouvertement son affiliation au duvaliérisme au sein du PHTK, le « Parti haïtien tèt kale », sorte de cartel politico-mafieux au pouvoir depuis dix ans en Haïti. Michel Martelly avait été « téléporté » à la présidence d'Haïti, de manière frauduleuse, par les soins pressés de la Fondation Clinton [1].

Ministre de facto de l'Éducation nationale (pour deux semaines ou pour deux mois ?), Nesmy Manigat souffre au départ d'une lourde absence de légitimité puisque cette absence de légitimité est la marque de fabrique de l'ensemble du gouvernement d'un Premier ministre, Ariel Henry, parachuté à son poste par le Core Group et le département d'État américain au mépris affiché de la Constitution haïtienne de 1987. Alors même que Ariel Henry s'efforce de crédibiliser son rôle cumulé et inconstitutionnel de Président, de Premier ministre et de Parlement, pareille absence de légitimité gouvernementale a été mise en lumière par le romancier et essayiste Lyonel Trouillot dans un éditorial courageux et lucide paru avant-hier en Haïti :

« À quelle légitimité ce « gouvernement » peut-il prétendre ? Et le discours d'un Premier ministre incapable de gérer la moindre des affaires courantes, voire de faire face aux problèmes majeurs de l'heure, l'insécurité et les conditions matérielles d'existence de la majorité de la population, se fait programmatique comme s'il installait son équipe pour une longue durée. » (...) « Voilà donc où la vanité et l'appétit de pouvoir peuvent conduire des gens qu'un temps on a pu croire honnêtes et intelligents. Participer sans honte à ce qui promet d'être un moment fort d'une mascarade dont on rirait si elle ne nous coûtait du temps, du sang et de l'argent [2]. »

Reconduit illégalement à la direction de l'Éducation nationale, le 24 novembre 2021, dans le contexte d'une gouvernance inconstitutionnelle du pays - ce qui ne semble lui poser aucun problème d'éthique politique -, Nesmy Manigat est porteur depuis plusieurs années d'un certain nombre d'idées relatives au système éducatif national. À travers des déclarations publiques et des articles parus dans la presse, il défend une vision apparemment novatrice de la gouvernance du système éducatif national et cette vision, si elle comporte une dimension linguistique, doit être scrutée de manière objective, en particulier au chapitre de l'aménagement du créole dans l'École haïtienne.

Dès son retour à la direction du ministère de l'Éducation nationale, les toutes premières déclarations publiques de Nesmy Manigat – qui ne se réfèrent à aucun plan d'ensemble, il faut bien le noter –, ont paru démagogiques et politiciennes à l'ensemble des observateurs de la « scène » scolaire en Haïti. Au sein d'un gouvernement sans prise réelle sur les grands dossiers de la gouvernance du pays, il entend d'entrée de jeu « résoudre » le vieux problème de la nomination des étudiants finissants de l'École normale supérieure dans les écoles de la République et, surtout, réactiver « les douze mesures » administratives qu'il avait promues sous la houlette de Michel Martelly... « Les 12 mesures sont de retour en force » a-t-il cocoricoté lors de son installation, pour remettre sur le tapis une potion magique qu'il a conçue et généreusement offerte au système éducatif haïtien dès le 8 août 2014 et dont on attend encore, en vain, les résultats mesurables... Fuite en avant, stratégie-blòf de communication ou effet d'une certaine malvoyance politique, ces déclarations sont en lien avec le bilan du premier passage de Nesmy Manigat à la direction du ministère de l'Éducation nationale (2014-2016).

Au chapitre des idées de Nesmy Manigat sur la gouvernance de l'Éducation nationale, il y a lieu de rappeler qu'il soutient celle d'une énième « réforme » du système éducatif national plutôt que sa complète refondation prônée par de très nombreux enseignants. On ne lui connaît aucun texte, aucune déclaration publique ciblant le droit à la langue maternelle créole dans l'École haïtienne qu'il prétend vouloir « moderniser ». Comme l'expose un article paru en 2018 en Haïti, « L'ancien ministre de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle, Nesmy Manigat, attire l'attention sur des défis immenses qui [sont en lien avec] les problèmes fondamentaux du système éducatif haïtien. Deux ans après son départ du ministère de l'Éducation nationale (...), M. Manigat, actuel président du comité de gouvernance du Partenariat mondial pour l'éducation, constate avec déception qu'aucune réforme n'est en marche malgré l'engagement pris par d'importantes personnalités de la société en faveur du « Pacte national pour une éducation de qualité [3] ». Sans se référer ouvertement dans le même article à son propre bilan, Nesmy Manigat précise ce qui suit : « Nous avons beaucoup zigzagué et perdu du temps, et, aujourd'hui, à part de simples idées de réforme, nous ne pouvons pas dire que le pays suit un véritable plan ».

Nesmy Manigat défend-il une vision précise de l'aménagement du créole dans l'École haïtienne ? Pour répondre adéquatement à cette question, il faut impérativement situer les grandes lignes du bilan d'ensemble de son premier passage à la direction du ministère de l'Éducation nationale où il a été nommé le 2 avril 2014. Paru le 4 mars 2016, un article laudateur rédigé par un fidèle « commis d'office » du PHTK néo-duvaliériste, Fritz Dorvilier, actuel consul général d'Haïti à Montréal, fournit des informations utiles à la compréhension de l'action de Nesmy Manigat à la direction du ministère de l'Éducation nationale. Fritz Dorvilier, il faut le rappeler, appartient à l'intrépide et affairiste coterie d'intellectuels de seconde zone – qui comprend entre autres Louis Naud Pierre, Wein Weibert Arthus, Guichard Doré, Liné Balthazar –, grassement rémunérés par le cartel politico-mafieux PHTK en vue de faire la promotion de ses « réalisations » à la direction du pays. La fascination, servile et/ou intéressée de certains intellectuels pour les pouvoirs dictatoriaux ou autoritaires est amplement documentée dans nombre de pays. L'exemple allemand est à ce compte bien instructif. Auteur d'une étude de haute teneur analytique, « Hitler et les professeurs » [4], le linguiste originaire de Lettonie Max Weinreich a démontré qu'à travers des linguistes, historiens, anthropologues, géographes, philosophes, juristes, médecins, c'est l'Université allemande dans son ensemble qui a mis son savoir au service de la construction idéologique sur laquelle a pu s'asseoir le nazisme. Plus près de nous, le dictateur François Duvalier avait ses fidèles idéologues et « commis d'office » (les frères Jules et Paul Blanchet, Rony Gilot, Gérard de Catalogne, Georges J. Figaro, etc.). Le PHTK a aussi les siens, « commis d'office » ou « faire valoir » attelés à produire à titre d'« experts » rémunérés une « Constitution » d'inspiration duvaliériste (Louis Naud Pierre) ou à créer de toutes pièces une « légitimité » intellectuelle au régime néo-macoute (Louis Naud Pierre, Guichard Doré, Liné Balthazar ainsi que Wein Weibert Arthus « récompensé » par l'attribution du poste d'ambassadeur d'Haïti au Canada...). Dans tous les cas de figure, c'est à travers diverses instances symboliques et institutionnelles, défendues par ces « intellectuels » en service commandé, que se jouent et se déjouent les projets du PHTK néo-duvaliériste dans le corps social haïtien, et il est tout à fait pertinent de les interroger, dans le champ éducatif et sur le volet linguistique.

# L'aménagement du créole dans l'École haïtienne, grand absent de la gouvernance du système éducatif haïtien sous la houlette de Nesmy Manigat

En termes de bilan de l'action de Nesmy Manigat l'article de Fritz Dorvilier, « Sur la pertinence de la gouvernance éducative de Nesmy Manigat » [5], est un document fort instructif tant dans la forme que sur le fond. Au moment de sa rédaction, on l'a bien noté, Fritz Dorvilier était rémunéré à titre de consultant au Parlement haïtien et au ministère de l'Éducation nationale... À l'aune d'une prestation payée ayant emprunté la voie d'un panégyrique, d'une hagiographie hyperbolique de Nesmy Manigat, Fritz Dorvilier écrit sans états d'âme que « [Nesmy Manigat] a entrepris environ 36 actions opérationnelles [sic] dont les plus pertinentes sont l'enquête sur la cartographie scolaire ; la mise en place d'une coordination générale pour les programmes de scolarisation rassemblant l'EPT, le PSUGO et le PRONEI ; le recadrage, à travers des consignes ministérielles, de l'enseignement préscolaire ; le recadrage du PSUGO ; la généralisation de la première année du secondaire avec l'introduction dans le cursus de 4 nouvelles matières (économie, informatique, éducation à la citoyenneté et éducation artistique) ; la signature d'un protocole d'accord avec la Plateforme haïtienne des organisations éducatives pour les accompagner dans le renforcement de leurs capacités organisationnelles, et ce en vue de l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la condition enseignante dans le pays ; le recadrage des actions des partenaires (bailleurs de fonds) dans le domaine de l'éducation (...) » Dans le même article, Fritz Dorvilier allègue que Nesmy Manigat « (...) a fait prendre [dès le 8 août 2014] un arrêté présidentiel sur les 12 mesures [pour la réforme du système éducatif], et pris 2 arrêtés ministériels créant au sein du ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP) une commission dénommée Commission nationale de réforme curriculaire (CNRC), et l'Inspection générale de l'éducation nationale et de la formation professionnelle. Il a pris au moins 20 circulaires [sic] dont les plus importantes portent sur la réorganisation de la direction générale du MENFP, la constitution d'un corps de correcteurs et d'un bassin de superviseurs et de surveillants aux examens d'État pour un contrôle pédagogique et administratif, l'interdiction de l'introduction de personnes sans lettre de nomination dans les écoles publiques, les cérémonies de graduation [sic] dans les établissements scolaires, l'uniforme unique. » Contrairement au « brillant » bilan dressé par Fritz Dorvilier, il faut rappeler que Nesmy Manigat, comme nous l'avons relaté plus haut, soutient un tout autre bilan de son action lorsqu'il confesse que « Nous avons beaucoup zigzagué et perdu du temps, et, aujourd'hui, à part de simples idées de réforme, nous ne pouvons pas dire que le pays suit un véritable plan [6] ».

Au terme d'une ample recherche documentaire que nous avons menée pour rédiger le présent article, nous avons constaté qu'il est quasiment impossible de retracer les résultats mesurables d'une telle profusion de « réformes » et d'« actions opérationnelles » mises en oeuvre par Nesmy Manigat dans le système éducatif national... En réalité, par-delà les effets d'annonce et le « buzz médiatique » propulsés par une cascade de « réformes » en état comateux sitôt annoncées, deux choses caractérisent véritablement la gouvernance du système éducatif haïtien sous la houlette de Nesmy Manigat : l'absence d'une politique linguistique éducative devant encadrer l'aménagement du créole dans l'École haïtienne d'une part ; et, d'autre part, la caution qu'il a accordée au PSUGO, le Programme de scolarisation universelle et gratuite mis sur pied par le cartel politico-mafieux du PHTK néo-duvaliériste, programme très largement dénoncé par les enseignants haïtiens et qui a donné lieu à une énorme opération de détournement de fonds publics et de gabegie administrative. C'est le diagnostic objectif établi par AlterPresse au terme « d'une longue et rigoureuse enquête (portant sur des documents et à l'aide de témoignages et entretiens), et dont les résultats ont été publiés en trois livraisons, Le Psugo, une menace à l'enseignement en Haïti ? (parties I, II, III) ». Dans ce diagnostic il est précisé que « Mal planifié et slogan de campagne électorale de l'actuelle administration politique, le Programme de scolarisation universelle, gratuite et obligatoire (Psugo), dit « lekòl gratis », se révèle entaché d'irrégularités, trois ans après son lancement officiel en octobre 2011, suivant les données recueillies par Ayiti kale je (Akj) au cours d'une investigation [de] deux mois. » À propos du PSUGO promu par Nesmy Manigat, le même diagnostic objectif a été élaboré par Charles Tardieu, enseignant-chercheur, docteur en sciences de l'éducation, ancien ministre de l'Éducation nationale (1990) et auteur d'une remarquable thèse de

doctorat publiée en 2015 aux Éditions Zémès sous le titre « Le pouvoir de l'éducation / L'éducation en Haïti de la colonie esclavagiste aux sociétés du savoir ». Dans son article fort bien documenté et rigoureux, « Le Psugo, une des plus grandes arnaques de l'histoire de l'éducation en Haïti » (30 juin 2016), Charles Tardieu analyse les mécanismes mis en œuvre par le PHTK néo-duvaliériste pour pérenniser cette arnaque historique encore aujourd'hui soutenue par Nesmy Manigat.

Le déni de l'aménagement du créole dans le système éducatif national, déjà manifeste à travers la gouvernance éducative de Nesmy Manigat durant la présidence de Michel Martelly, est donc réactivé en novembre 2021 au moyen de ses anciennes « 12 mesures » de réforme du système éducatif. Il vient de les relancer sans prendre en compte une analyse systémique actualisée de l'École haïtienne et en « oubliant » sa propre réflexion selon laquelle « Nous avons beaucoup zigzagué et perdu du temps, et, aujourd'hui, à part de simples idées de réforme, nous ne pouvons pas dire que le pays suit un véritable plan [7] ». Il faut sous cet éclairage prendre toute la mesure que la septième des « 12 mesures » de réforme du système éducatif de Nesmy Manigat cautionne et promeut le PSUGO alors même qu'aucune de ces mesures ne se rapporte à l'aménagement du créole dans l'École haïtienne.

## **Nesmy Manigat et l'exil programmé du créole langue d'enseignement et langue enseignée dans l'École haïtienne**

Au creux de la nécessité d'une politique linguistique éducative d'État, le pivot central de toute évaluation de la gouvernance du ministère de l'Éducation nationale demeure l'aménagement des langues d'enseignement, et principalement l'aménagement du créole dans l'École haïtienne assorti d'une didactique compétente. L'accès aux savoirs et à la qualité des savoirs se réalise de manière différenciée dans la langue maternelle et/ou seconde, et il est scientifiquement établi que l'on ne peut parvenir à une éducation de qualité et inclusive sans rendre effectif l'apprentissage scolaire dans la langue maternelle des jeunes locuteurs. Et comme il est largement démontré et exemplifié dans le livre de référence *La Didactisation du créole au cœur de l'aménagement linguistique en Haïti* [8], l'apprentissage scolaire dans la langue maternelle créole exige l'élaboration d'une rigoureuse didactisation du créole et l'édification d'outils didactiques et lexicographiques de qualité. À ce chapitre, la première « mandature » de Nesmy Manigat à l'Éducation nationale n'a rien produit de significatif, et aucune de ses « 36 actions opérationnelles » [sic] n'a porté sur la didactique du créole langue maternelle.

Les données d'analyse accessibles dans la documentation courante relative au champ éducatif haïtien attestent que *l'exil programmé de la langue créole dans le système éducatif haïtien constitue le plus retentissant échec de la gouvernance éducative de Nesmy Manigat* lors de son premier passage à l'Éducation nationale. Alors même que cet exil, sur le plan historique, remonte aux premières mesures éducatives prises par le nouvel État issu de la guerre de l'Indépendance de 1804, il s'est amplifié sous la dictature des Duvalier avec l'exode forcé de milliers de cadres de l'éducation dans les années 1960, et il s'est systématisé ces dix dernières années sous les décombres de la gouvernance kleptocratique du PHTK.

En ce qui a trait au très maigre bilan linguistique et didactique de Nesmy Manigat lors de son premier passage à la direction de l'Éducation nationale (2014-2016), il y a lieu de rappeler que le ministère de l'Éducation avait organisé à grand renfort de publicité, en avril 2014, les Assises nationales sur la qualité de l'éducation en Haïti. Peu de temps avant la tenue de l'événement, nous avons publiquement tiré la sonnette d'alarme au motif que la problématique linguistique n'était pas prévue dans le programme de ces Assises. Plusieurs hauts responsables de cette rencontre, dans des correspondances privées, nous avaient alors précisé que la question des langues d'enseignement serait abordée durant cette activité d'envergure nationale et dont les résultats étaient à priori de première importance pour l'avenir de l'enseignement au pays. Il n'en a rien été... Dans la programmation du mardi 8 avril 2014, à l'atelier n° 5 consignait l'intitulé « minorité linguistique » parmi les sous-thèmes retenus. Difficile de croire que cette expression « minorité linguistique » faisait référence à la problématique linguistique haïtienne. Par la suite nous avons à nouveau abordé cette importante question dans l'article « Pour mieux comprendre la dimension linguistique de la qualité de l'éducation en Haïti » publié en Martinique sur le site Montray kreyòl le 30 août 2014. Toujours est-il que l'on a bien glosé durant ces Assises, mais au final l'aménagement

linguistique dans le système éducatif national – comme paramètre majeur de l'effectivité de la qualité de l'éducation en Haïti –, a bel et bien été absent d'une activité pourtant présentée comme la colonne vertébrale de la « rénovation » du système. Dans les faits les promoteurs de ces Assises, au premier chef le ministre Nesmy Manigat, ont délibérément ignoré et tourné le dos au créole, contribuant ainsi à la minorisation institutionnelle de « la langue qui unit tous les Haïtiens [9] ». La montagne avait accouché d'une souris, comme c'était le cas avec le « Pacte national pour une éducation de qualité » dont a parlé Fritz Dorvillier dans son article cité plus haut, pacte lui aussi exposé sur le mode de « l'effet d'annonce », du « buzz médiatique » car il n'a aucune réalité législative lui permettant d'être inscrit dans la durée de manière institutionnelle. Le « buzz médiatique », dans ses variantes cosmétiques, est là encore l'une des marques de fabrique de la gouvernance éducative de Nesmy Manigat tournant le dos à l'aménagement du créole dans l'École haïtienne, et il faut prendre toute la mesure que cette « culture des déclarations cosmétiques » a été scrupuleusement suivie par Pierre Josué Agénor Cadet, l'un des plus médiocres ministres de l'Éducation nationale qu'a connu le pays suite à sa nomination le 12 mars 2017... Appointé par son principal commanditaire, le cartel politico-mafieux PHTK néo-duvaliériste, Pierre Josué Agénor Cadet a lui aussi contribué à la perdurance de la minorisation institutionnelle du créole dans le système éducatif national [10].

Un an après la tenue des Assises nationales sur la qualité de l'éducation en Haïti, le ministère de l'Éducation nationale dirigé par Nesmy Manigat a signé le 8 juillet 2015, avec l'Académie créole, « un accord sur la standardisation de la langue créole et son utilisation, à tous les niveaux, dans le système éducatif [11] ». La signature de cet accord, à l'aune du « buzz médiatique » dont est friand Nesmy Manigat, a donné un court moment l'impression qu'il était porteur d'une claire idée de l'aménagement du créole dans le champ éducatif et que l'Académie créole, cherchant fébrilement à exister au-delà de ses rituels catéchétiques, allait inverser le cours des choses en menant des actions mesurables dans l'École haïtienne. L'épreuve du réel a bien montré qu'il n'en a rien été, l'Accord du 8 juillet s'étant vite retrouvé au musée aphone des pieuses utopies, des « lamayòt » propagandistes du PHTK. Et plusieurs responsables de l'Académie créole ont fait la tournée des médias pour « dénoncer les engagements non tenus » du ministère de l'Éducation nationale. Six ans après la signature de cet accord, aucun bilan public n'a été fourni par les parties signataires, et le ministère de l'Éducation nationale est désormais vu – dans les rangs clairsemés de l'Académie créole embourbée dans des scandales de corruption et de népotisme –, comme l'« ennemi » du créole [12].

Par-delà la « novlangue » dont se délecte Nesmy Manigat, ce qui intéresse véritablement les enseignants, les directeurs d'écoles et les parents haïtiens c'est principalement la survenue d'un véritable projet éducatif national, d'une École haïtienne de qualité et inclusive que l'économiste-ministre, s'il en avait la vision et le pouvoir, pourrait impulser de manière mesurable. Ce qui reviendrait, à contre-courant de la propagande PHTKiste, à refonder un système éducatif sinistré sinon moribond, financé et administré à 80% par le secteur privé national et international. Tandis que l'enseignement en langue maternelle créole – aux côtés du français et à parité statutaire constitutionnelle avec le français –, emporte l'adhésion d'un nombre grandissant d'enseignants, le système éducatif national maintenant piloté par Nesmy Manigat est appelé une fois de plus à élaborer et à mettre en œuvre une véritable politique linguistique éducative [13] ; et « Le défi de l'aménagement du créole dans le système éducatif haïtien », *Le National*, 8 janvier 2020). Pour Nesmy Manigat comme pour de nombreux cadres du ministère de l'Éducation nationale, le défi voire le dilemme demeure le même : est-il possible de « réformer » de l'intérieur un système éducatif qui abrite lui aussi des pratiques occultes de corruption et de népotisme, un système lourdement handicapé par la gouvernance kleptocratique du PHTK néo-duvaliériste au sommet de l'État ? Est-il possible de « réformer » l'Éducation nationale soumise à la gouvernance des « bandits légaux » du PHTK qui s'appliquent depuis dix ans à détruire les institutions de l'État de droit dans la négation de prescrits de la Constitution haïtienne de 1987 ? L'effectivité de l'aménagement du créole dans l'École haïtienne en sera à coup sûr l'un des principaux baromètres dans un pays où l'éducation, la santé et la sécurité ne sont en aucun cas des priorités de l'Exécutif.

---

**Robert Berrouët-Oriol** est linguiste-terminologue.

Texte republié par l'auteur.

---

## Notes

- [1] Voir le dossier du « Center for Economic and Policy Research » de Washington : « Clinton E-Mails Point to US Intervention in 2010 Haïti Elections » / « Ce que révèlent les emails de Clinton sur l'élection de Martelly en 2010 », 7 septembre 2016
- [2] Lyonel Trouillot : « Nouvelle formule du rien ne change », *Le Nouvelliste*, 29 novembre 2021.
- [3] « Éducation : la réforme ne doit pas attendre », *Le National*, 30 août 2018.
- [4] Publiée en yiddish en 1946 puis éditée en français à Paris aux Éditions Les Belles lettres, en 2013.
- [5] *Le Nouvelliste*, 4 mars 2016.
- [6] *Le National*, 30 août 2018.
- [7] *Le National*, 30 août 2018.
- [8] Par Berrouët-Oriol et al., Éditions du Cidihca et Éditions Zémès, 382 pages, mai 2021.
- [9] Article 5 de la Constitution de 1987.
- [10] Voir nos articles « L'Éducation nationale en Haïti : comateux bilan du ministre Pierre Josué Agénor Cadet au chapitre de l'aménagement linguistique », *Le National*, 3 avril 2018 ; et « Un "Plan décennal d'éducation et de formation 2018-2028" en Haïti dénué d'une véritable politique linguistique éducative », *Le National*, 31 octobre 2018.
- [11] AlterPresse, 9 juillet 2015.
- [12] Sur le bilan de l'Académie créole, voir notre article « Maigre bilan de l'Académie du créole haïtien (2014-2019) : les leçons d'une dérive prévisible », *Le National*, 5 avril 2019.
- [13] Voir nos articles : « Les fondements constitutionnels de l'aménagement du créole dans le système éducatif haïtien », *Le National*, 14 avril 2020.